



Rémunération, Télétravail, Travaux pénibles...

✈ Rémunération 2022

La Direction Générale Safran et les organisations syndicales (OS) se rencontreront les **21 Avril et 9 Mai 2022** dans le cadre de l'article 9.3 « Suivi de l'accord », relatif à l'Accord de Sortie de Crise.

Début mars 2022, la CFE-CGC avait expliqué que les hypothèses retenues lors des négociations d'octobre 2021 prenaient en compte des prévisions d'inflation émanant de la banque de France. Hypothèses qui n'étaient alors plus d'actualité. Par ailleurs, **certains engagements pris par la Direction Générale n'avaient pas été tenus.**

Ce constat avait été partagé et la Direction Générale s'était engagée à réunir les OS dès le mois d'avril.

Durant ces réunions, la CFE-CGC demandera :

- **Un rattrapage du pouvoir d'achat** en complément des campagnes NAO 2022
- **Une mesure pour compléter à hauteur de 6% la participation** perçue cette année
- **Un ajustement des clauses de libération totale de l'intéressement** de l'exercice 2022 et de l'abondement de l'Epargne Salariale en 2023
- **Une nouvelle date de « revoyure »** avant la fin de l'année dans le cadre du suivi de cet accord pour échanger notamment sur l'inflation 2022 et du prévisionnel 2023.

✈ Avenant à l'accord Télétravail

La Direction Safran AE a proposé la négociation d'un avenant à l'accord 2021-2024 sur le Télétravail, afin de le rendre plus ambitieux pour attirer de nouveaux talents.

La CFE-CGC y est favorable!

Nous demandons :

- Une augmentation du nombre de jours de télétravail possibles par semaine
- Une revalorisation de l'indemnité forfaitaire mensuelle
- Un élargissement du périmètre du type de matériel éligible à l'aide financière d'installation
- La transformation de cette aide unique en une aide renouvelable tous les 3 ans.

✈ Travaux pénibles

L'accord Travaux Pénibles expire le **30 Juin 2022**, il est donc remis actuellement en négociation. Les activités concernées feront l'objet de visites planifiées du 27 avril au 12 mai 2022 sur les sites d'Evry Corbeil, Gennevilliers et Châtelleraut.

Nous défendrons vos intérêts !



Vous aussi, vous avez des propositions, suggestions ou tout expérience à partager sur ce sujet ? N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC !